

---

## Calendrier scolaire 2021-2022

### Toujours en arbitrage

---

Comme annoncé dans notre communiqué du 1<sup>er</sup> juillet dernier, le projet de calendriers scolaires 2021-2022 et 2022-2023 soumis au Conseil Supérieur de l'Éducation en juin dernier prévoyait bien les deux modifications suivantes :

- **Pas de retour en classe le lendemain du 1<sup>er</sup> janvier** (pour des raisons de sécurité routière) :  
Pour 2021-2022  
Retour le lundi 3 janvier 2022.  
Pour 2022-2023  
Retour le mardi 3 janvier 2023.
- **Vacances de la Toussaint repoussées d'une semaine :**  
Pour 2021-2022  
Du 23 au 8 novembre 2021.  
Pour 2022-2023 :  
Du 22 octobre au 7 novembre 2022.
- Enfin, les vacances d'été débuteraient une semaine plus tard (7 juillet 2022, 8 juillet 2023).

Or, un site Internet non officiel imitant celui du ministère avec une extension en « gov.fr » publie des dates de calendrier 2021-2022 qui ne correspondent pas à ces propositions.

Le SNPTES a donc pris attache auprès du secrétariat du Conseil supérieur de l'éducation (CSE) pour vérifier la véracité du contenu de ce site. Il s'avère que leur publication du calendrier 2021-2022 est inexacte.

Pour le moment, et suite à l'avis défavorable du CSE, pour les raisons évoquées dans notre précédent communiqué (<http://snptes.fr/Calendrier-scolaire-2021-2022-et.html>), ces propositions sont toujours en cours d'arbitrage par le ministère, et les dates du calendrier scolaire 2021-2022 ne sont donc pas encore définitivement actées, et encore moins publiées.

Le SNPTES ne manquera pas de vous tenir informé(e)s dès l'officialisation du calendrier définitif.

*Choisy-le-Roi, le 11 septembre 2020*